

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 juin 2025**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mardi 3 juin 2025 à 20 h et à laquelle étaient présents les conseillers : Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Gilles Martin et Lorraine Demers sous la présidence du maire Louis-Georges Simard formant quorum.

Monsieur Yves Martin et madame Marie Dubois, conseillers, sont absents.

Monsieur Gilles Piché, directeur général, greffier-trésorier est également présent.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Louis-Georges Simard ouvre la séance à 20 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025
- 4) Suivi au procès-verbal

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5) Inscription au congrès annuel de la FQM de septembre 2025
- 6) Renouvellement d'entente d'entretien préventif avec Contrôle AC

RESSOURCES HUMAINES

- 7) Support en service administratif et comptabilité
- 8) Embauche d'une directrice générale, greffière-trésorière

RESSOURCES FINANCIÈRES

- 9) Réorganisation administrative – Partage d'une ressource de direction adjointe à l'administration avec Saint-Denis-De La Bouteillerie
- 10) Comptes à payer

RESSOURCES MATÉRIELLES

Aucun point

URBANISME

Aucun point

VOIRIE

- 11) Asphaltage sur le Chemin de la Petite-Anse
- 12) Travaux reliés à l'asphaltage sur le chemin de la Petite-Anse

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

HYGIÈNE DU MILIEU

- 13) Attestation de non-objection à la délivrance d'une autorisation pour le prolongement du réseau d'aqueduc du camping de Rivière-Ouelle pour alimenter 150 nouveaux terrains
- 14) Achat d'une vanne Singer pour l'usine d'eau potable
- 15) Réparation d'une pompe à l'usine de traitement des eaux usées

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 juin 2025**

DÉVELOPPEMENT

16) Remplacement du Belvédère (parc devant l'église)

LOISIRS

17) Fête du Cerf-volant

18) Demande d'aide financière de 500 \$ en vertu de l'entente de développement culturel de la MRC

DIVERS

19) Concours hippique régional : Ferme MG Lambert en collaboration avec l'association Équestre Classique de l'Est-du-Québec – AECEQ (7-8 juin 2025)

20) Don : Je Collationne

21) Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent

22) Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées, dans le cadre de la semaine québécoise des personnes handicapées

23) Correspondance

24) Période de questions

25) Prochaine séance du conseil municipal : 2 juillet 2025 – 20h

26) Prochaine séance de travail du conseil : 25 juin 2025 – 19h

27) Levée de la séance

25-06-01 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

25-06-02 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4) Suivi au procès-verbal

- Aucun point

5) Inscription au congrès annuel de la FQM de septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE du 25 au 27 septembre 2025 se tiendra le congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) ;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès se déroulera au centre des Congrès de Québec ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 juin 2025**

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 999 \$ plus taxes ;

25-06-03 **IL EST PROPOSÉ** par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 999 \$ plus taxes pour l'inscription du maire au congrès 2025 de la FQM ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

ADOPTÉ

6) Renouvellement de l'entente d'entretien préventif avec Contrôles AC

CONSIDÉRANT QUE les unités de ventilation du 133, route 132 demandent un entretien annuel ;

CONSIDÉRANT QUE cet entretien ne peut être réalisé par les employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE Contrôles AC a fait une offre de service de 1 125 \$ plus taxes pour un an ;

25-06-04 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la soumission de Contrôles AC, au montant de 1 125 \$ plus taxes pour 2025 pour l'entretien annuel des unités de ventilation du 133, route 132.

ADOPTÉ

7) Support en service administratif et comptabilité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir sur une base temporaire les services de madame Julie Bédard, notre adjointe administrative qui nous a quitté le 15 mai dernier ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Bédard est d'accord d'offrir à distance son support à la Municipalité selon les besoins de la direction pour un minimum de 4 heures par semaine ;

25-06-05 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité retiendra les services de Mme Julie Bédard à distance pour un minimum de 4 heures par semaine selon les termes préalablement acceptées par le Conseil.

QUE monsieur Louis-Georges Simard, maire, et monsieur Gilles Piché, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer l'entente intervenue avec Madame Bédard concernant les tâches qui lui sont dévolues et sa rémunération.

ADOPTÉ

8) Embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT la publication récente d'une offre d'emploi dans le but de combler la fonction de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 juin 2025**

CONSIDÉRANT QU'un processus de sélection des candidatures reçues s'est accompli avec l'aide d'un comité de sélection formé de M. le Maire Louis-Georges Simard, de M. Gilles Piché, directeur général par intérim et de M. Gilles Martin, conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT QUE madame Marina Parent a été rencontrée par les membres du comité de sélection et que son profil de candidature répond aux exigences de la fonction à combler ;

CONSIDÉRANT QUE madame Parent a accepté la proposition d'embauche incluant les conditions de travail et la rémunération qui lui a été soumise ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en fonction de madame Parent est prévue pour le 4 août 2025 ;

25-06-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise l'embauche et la nomination de madame Marina Parent à la fonction de directrice générale et greffière trésorière aux conditions de travail et de rémunération qui feront l'objet d'un contrat de travail.

QUE madame Parent occupera sa fonction à partir du 4 août 2025 et que ses responsabilités seront celles dévolues à sa fonction par le Code municipal du Québec de même que par les autres Lois et règlements applicables qui régissent les activités des municipalités ainsi que par la réglementation en vigueur de la Municipalité de Rivière-Ouelle, en particulier les règles qui autorisent et limitent son pouvoir de dépenser les deniers de la Municipalité.

QUE, monsieur Louis-Georges Simard, maire, et monsieur Gilles Piché, directeur général et greffier-trésorier par intérim soient autorisés à signer le contrat de travail de Madame Marina Parent.

QU'une copie de cette résolution accompagne le contrat de travail et soit transmise à madame Parent.

ADOPTÉ

9) Réorganisation administrative – Partage d'une ressource de direction adjointe à l'administration avec Saint-Denis-De La Bouteillerie

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative au partage de ressources intervenue entre les municipalités de Rivière-Ouelle, St-Pacôme et St-Denis-De la Bouteillerie (ci-après : l'Entente intermunicipale ») qui prévoit, entre autres, le partage d'une direction adjointe à l'administration embauchée par la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a résolu de se retirer de l'entente de partage de direction adjointe à l'administration à compter du 1er avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a aussi convenu avec la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie de cesser le partage de ladite ressource à compter du 1er mai 2025 ;

25-06-07

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 juin 2025**

QUE la Municipalité se retire du partage de la ressource de direction adjointe à l'administration à compter du 1er mai 2025.

QUE l'entente intermunicipale soit et est modifiée avec les adaptations nécessaires afin de retirer le poste de direction adjoint à l'administration.

QUE le directeur général, greffier-trésorier, soit autorisé à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

10) Comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes fournisseurs ont été déposées aux membres du Conseil, préalablement ;

CONSIDÉRANT QUE la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 31-mai 2025, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 45 487,25\$;

CONSIDÉRANT QUE les incomptables payés durant le mois de mai 2025, porté au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 70 445, 80\$;

25-06-08 **IL EST PROPOSÉ** par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise le directeur général, greffier-trésorier à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste présentée des comptes fournisseurs à payer au 31 mai 2025 pour la Municipalité.

Cette liste sera déposée comme pièce dans le Registre des documents déposés.

ADOPTÉ

11) Asphaltage sur le Chemin de la Petite-Anse

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avait mandaté la Municipalité par la résolution 25-05-13 de demander des appels d'offres pour une longueur approximative de 1045 mètres d'asphaltage sur le chemin de la Petite-Anse incluant la pulvérisation de l'asphalte actuelle et la remise en forme de la route avant la pose du nouvel asphalte ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offre et a reçu six offres de services ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les offres suivantes ;

NOM DE L'ENTREPRISE	PRIX INCLUANT LES TAXES
Pavage Cabano 2022	229 646.18\$
Pavage Scellant Jirico Inc.	215 412.56\$
Les entreprises J.R Morin Inc.	195 400.01\$
Les Entreprises Lévisiennes	192 460.97\$

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 juin 2025**

Construction Pavage Portneuf	188 841.69\$
Colas Québec	178 037.35\$

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Colas Québec est la plus basse et conforme aux exigences de l'appel d'offres public ;

25-06-09

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle accorde un contrat à l'entreprise Colas Québec pour effectuer des travaux d'asphaltage pour une longueur approximative de 1045 mètres sur le chemin de la Petite-Anse incluant la pulvérisation de l'asphalte actuelle et la remise en forme de la route avant la pose du nouvel asphalte pour un déboursé de 178 037.35\$ incluant les taxes applicables.

QUE les sommes requises pour le mandat soient tirées, dans un premier temps, de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet : Projet particulier d'amélioration – circonscription électorale de la Côte-du-Sud (PPA - CE) avec la balance provenant de l'aide financière dans le cadre de la TECQ (2024-2028).

QUE le Conseil autorise le directeur général, greffier-trésorier à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

12) Travaux reliés à l'asphaltage sur le Chemin de la Petite-Anse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat d'asphaltage d'environ 1 km sur le chemin de la Petite-Anse ;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux préparatoires doivent être effectués préalablement soit, le remplacement d'un ponceau, la réfection des fossés et de l'accotement et que la municipalité se charge de ces travaux avec des entrepreneurs externes ;

CONSIDÉRANT QUE nous estimons le coût de ces travaux préparatoires à environ 10 000\$ plus taxes ;

25-06-10

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la Municipalité à procéder avec les travaux préparatoires en procédant à l'achat du matériel requis et en retenant les services d'entrepreneurs externes pour un coût approximatif de 10 000\$ plus taxes.

QUE le directeur général, greffier-trésorier, soit autorisé à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

13) Attestation de non-objection à la délivrance d'une autorisation pour le prolongement du réseau d'aqueduc du camping de Rivière-Ouelle pour alimenter 150 nouveaux terrains

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'eau potable du camping de Rivière-Ouelle est situé sur territoire de la Municipalité de Rivière-Ouelle ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 juin 2025**

CONSIDÉRANT QUE ladite installation vise à desservir le camping existant ainsi que son développement situé sur le territoire de la Municipalité de Rivière-Ouelle ;

CONSIDÉRANT QUE le camping de Rivière-Ouelle désire augmenter son nombre de terrains de 150 unités ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 32.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement exige que la municipalité concernée atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour le secteur desservi ;

25-06-11 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil atteste, par la présente résolution, qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation visant le prolongement du réseau d'aqueduc au camping de Rivière-Ouelle.

QUE la copie de la présente résolution soit transmise aux autorités concernées à titre d'attestation officielle de non-objection.

QUE le directeur général, greffier-trésorier, soit autorisé à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

14) Achat d'une vanne Singer pour l'usine d'eau potable

CONSIDÉRANT QU' une vanne Singer de 100 mm doit être remplacée à l'usine d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de LEAB Mécanique de procédé INC. de 4 900 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'accord avec cet achat ;

25-06-12 **IL EST PROPOSÉ** par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la proposition de LEAB Mécanique pour l'achat de la vanne Singer pour la somme de 4 900\$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise le directeur général, greffier-trésorier à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

15) Réparation d'une pompe à l'usine de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QU' une pompe à l'usine de traitement des eaux usées doit être réparée ;

CONSIDÉRANT QUE Xylem nous a fourni une soumission pour ladite réparation, soit 4861,53 \$ plus taxes ;

25-06-13 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 juin 2025**

QUE le directeur général, greffier-trésorier, soit autorisé à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

16) Remplacement du Belvédère (parc devant l'église)

CONSIDÉRANT QUE le belvédère sur la rivière, en face de l'église, doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se chargera du remplacement avec l'aide d'un entrepreneur ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de remplacement est estimé à 7 000\$ plus taxes, incluant les matériaux, l'installation de pieux vissés ainsi que les travaux de l'entrepreneur externe ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'accord avec le remplacement du belvédère ;

25-06-14 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la Municipalité à procéder au remplacement du belvédère pour un coût approximatif de 7 000\$ plus taxes.

QUE le Conseil autorise le directeur général, greffier-trésorier à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

17) Fête du Cerf-volant

CONSIDÉRANT QUE la fête du Cerf-volant aura lieu le 16 août prochain ;

25-06-15 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour les activités pour un montant d'environ 1 500 \$ incluant 500 \$ du programme EDC de la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ

18) Demande d'aide financière de 500 \$ en vertu de l'entente de développement culturel de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son *Entente de développement culturel (EDC)* pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 000 \$ par an pour chaque municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 juin 2025**

25-06-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité demande un montant de 500\$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2025 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante : La fête du cerf-volant qui aura lieu le 24 août prochain. Une fête qui revient toutes les années et qui gagne en popularité.

QUE la Municipalité s'engage à défrayer 20% du montant demandé dans cette activité, soit 100\$ dollars.

QUE la Municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de l'*Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska* ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité, soit un atelier de confection de cerf-volant et une prestation musicale par des artistes locaux.

QUE la Municipalité s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité.

QUE le directeur général, greffier-trésorier, soit autorisé à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

19) Concours hippique régional – Ferme M.G. Lambert en collaboration avec l'Association équestre classique de l'Est du Québec (AECEQ)

CONSIDÉRANT QUE la ferme M.G Lambert en collaboration avec l'Association équestre classique de l'Est du Québec organise un concours hippique régional à Rivière-Ouelle les 7 et 8 juin prochains ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire supporter cet évènement à Rivière-Ouelle en faisant une commandite à l'Association équestre classique de l'Est du Québec ;

25-06-17

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité offre une commandite de 500\$ à l'Association équestre classique de l'Est du Québec dans le cadre du concours hippique régional à Rivière-Ouelle les 7 et 8 juin prochains.

QUE le directeur général, greffier-trésorier, soit autorisé à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

20) Don : Je Collationne

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire supporter le travail de Je Collationne qui fournit des collations gratuites à différentes écoles primaires, dont notre école des Vents-et-Marées à Rivière-Ouelle ;

CONSIDÉRANT QUE Je Collationne nous a sollicité pour une aide de 1 500 \$;

25-06-18

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 juin 2025**

QUE le Conseil accepte que la Municipalité accorde une aide financière de 1 500 \$ à Je Collationne.

QUE le Conseil désire féliciter l'équipe de bénévoles de Je collationne pour leurs efforts soutenus et leur engagement afin de rendre l'école plus accueillante pour nos jeunes.

QUE le directeur général, greffier-trésorier, soit autorisé à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

21) Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent joue un rôle important pour soutenir différents maillons du système bioalimentaire bas-laurentien ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'agriculture pour une municipalité comme Rivière-Ouelle ;

25-06-19 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle devienne membre de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent : dans le bloc 9 : Développement local et communautaire pour un montant de 105.00\$.

QUE le directeur général, greffier-trésorier, soit autorisé à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

22) Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la semaine québécoise des personnes handicapées

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE 21% de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1er au 7 juin 2025 ;

25-06-20 **IL EST PROPOSÉ** par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la municipalité dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 3 juin 2025**

23) Correspondance

-Lettre du MAMH confirmant une aide financière de 125 104\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet entretien.

-Lettre d'une citoyenne soulignant l'importance de la sensibilisation du contrôle des animaux domestiques.

24) Période de questions

25) Prochaine séance de travail du Conseil : 25 juin 2025 à 19h

26) Prochain Conseil municipal : 2 juillet 2025 à 20h

27) Levée de la séance

25-06-21 **Il EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 21h03.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Gilles Piché
Directeur général, greffier-trésorier